



nswp

Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains



PLAN STRATÉGIQUE 2016–2020

2016–2020

Introduction

Ce plan stratégique établit les orientations principales que suivra le Réseau mondial des projets sur le travail du sexe (NSWP) pendant la période de 2016 à 2020. Il présente dans les grandes lignes la façon dont le NSWP mettra à profit, pendant ces cinq années, les succès obtenus et les leçons apprises tout en renforçant les aspects critiques de son travail et en s'adaptant à un environnement changeant et difficile.

Le plan stratégique pour 2016–2020 est le résultat d'un long processus de consultation effectuée auprès des membres du NSWP ainsi que d'autres parties prenantes – le conseil d'administration, les donateurs et nos partenaires. Cette consultation a été menée par des consultants indépendants à une échelle mondiale. Ils travaillaient en collaboration avec des consultants indépendants régionaux qui coordonnaient à leur tour des informateurs clés locaux afin de procéder à des consultations approfondies au niveau national auprès des membres du NSWP dans des pays sélectionnés.

Le processus de consultation s'accompagnait d'un compte-rendu stratégique complet des forces et des faiblesses du réseau pendant les années 2010 à 2015. Le rapport du compte rendu stratégique et le résumé du rapport sont disponibles sur le site internet du NSWP : <http://www.nswp.org/fr/ressource/rapport-sommaire-examen-strategique-nswp-2010-15>.

LES RÉSULTATS OBTENUS PAR LE NSWP

Le NSWP a été moteur de changements qui ont permis d'améliorer les conditions de vie des travailleurSEs du sexe de façon concrète.

Les résultats obtenus au niveau mondial et dans la politique internationale :

- Grâce à l'action du NSWP, les termes « travailleurSEs du sexe » et « travail du sexe » sont désormais utilisés plutôt que « prostituéEs » et « prostitution » ce qui participe au processus de reconnaissance du travail du sexe comme un travail.
- Nous avons fait campagne pour que le *Protocole de Palerme* (2000) – la convention des Nations-Unies contre la traite des personnes – inclue dans sa définition de la traite des êtres humains les notions de coercition et d'usage de la force.
- Le NSWP a co-présidé le comité directeur de l'ONUSIDA sur le VIH et le travail du sexe et participé à la mise à jour du document *Le VIH et le commerce du sexe – Note d'orientation de l'ONUSIDA* (2012) pour s'assurer que les droits humains des travailleurSEs du sexe soient respectés.
- Le NSWP a fait campagne avec succès pour que les recommandations pour la décriminalisation du travail du sexe et pour l'émancipation des communautés de travailleurSEs du sexe soient incluses dans les directives pour les normes internationales produites par l'OMS, le FNUAP, l'ONUSIDA et le NSWP : *Prévention et traitement du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles chez les travailleuses du sexe dans les pays à revenu faible ou intermédiaire : Recommandations pour une approche de santé publique.*
- Le NSWP a organisé en Inde en partenariat avec ses adhérents locaux, le *Sex worker Freedom Festival*, une alternative à la Conférence internationale sur le sida de 2012. Cet évènement a rassemblé plus de 650 travailleurSEs du sexe et leurs alliéEs venus du monde entier.
- Le NSWP s'est assuré que les communautés de travailleurSEs du sexe jouent un rôle primordial dans l'élaboration et la mise en œuvre du SWIT (Outil de mise en œuvre destiné aux travailleurSEs du sexe) intitulé *Mettre en œuvre des programmes complets de VIH/IST auprès des travailleuses du sexe* (2013) qui a été produit par l'ONUSIDA, le FNUAP, l'OMS, le PNUD, la Banque mondiale et le NSWP.

Les efforts continus du NSWP ont aussi permis

- la production d'un éventail d'outils de plaidoyer, notamment des documents d'information, des rapports sur les consultations mondiales et des déclarations en accord avec les priorités des membres du NSWP.
- la publication de *Research for sex work* : une revue approuvée par des pairs qui publie des travaux de recherche menés par la communauté sur des thèmes en lien avec le travail du sexe.
- que les travailleurSEs du sexe soient représentéEs dans les forums politiques internationaux.
- le renforcement des capacités des réseaux dirigés par des travailleurSEs du sexe et l'encadrement des leaders des travailleurSEs du sexe émergents.
- de favoriser les échanges entre les pays du sud global, de tirer les leçons des expériences de mise en rapport des réseaux régionaux et de soutenir des projets de développement comme l'Académie des travailleurSEs du sexe en Afrique (SWAA).
- L'augmentation du nombre d'organisations adhérentes du NSWP qui est passé à 236 dans 71 pays entre octobre 2008 et juillet 2015.

Le NSWP

Pendant la deuxième conférence internationale des ONG travaillant sur les questions du sida qui s'est tenue à Paris en 1990, un groupe de militantEs pour les droits des travailleurSEs du sexe¹ participant à divers projets sur le travail du sexe dans le monde ont initié la création d'un réseau. Deux ans plus tard, pendant la Conférence internationale sur le sida de 1992 qui s'est tenue à Amsterdam, le NSWP, une alliance entre des militantEs pour les droits des travailleurSEs du sexe et divers projets sur le travail du sexe, a vu le jour.

Le NSWP a continué de fonctionner en tant que réseau d'individus et d'organisations militant pour le droit à la santé et pour les droits humains des femmes, des hommes et des personnes transgenres travailleurSEs du sexe jusqu'en 2006–2007 après quoi, à la suite de recommandations émanant d'un compte-rendu du réseau, le NSWP est devenu une structure composée d'adhérents et ne comprenant que des organisations et des réseaux dirigés par des travailleurSEs du sexe (plutôt que des individus) avec une structure de gouvernance régionale et un secrétariat mondial. En 2008 après avoir consulté ses membres, le NSWP est devenu une organisation à but non-lucratif enregistrée en Écosse au Royaume-Uni.

Les **MEMBRES** du NSWP se composent d'organisations et de réseaux locaux, régionaux et nationaux de travailleurSEs du sexe répartis dans cinq régions : L'Afrique, l'Asie-Pacifique, l'Europe (y compris l'Europe de l'Est et l'Asie centrale), l'Amérique latine et, l'Amérique du Nord et les Caraïbes. Toutes les organisations membres doivent adhérer aux valeurs fondamentales du NSWP et à la *Déclaration de consensus sur le travail du sexe, les droits humains et le droit*. Seules les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe ont le droit de voter².

Les **RÉSEAUX RÉGIONAUX** sont des membres essentiels du NSWP. Le NSWP travaille avec les réseaux régionaux et par leur entremise pour leurs permettre à leur tour de soutenir les réseaux nationaux et les organisations locales. Exemples de réseaux régionaux : le Réseau Asie-Pacifique des travailleurSEs du sexe (APNSW), l'Alliance africaine des travailleurSEs du sexe (ASWA), la Coalition des travailleurSEs du sexe des caraïbes (CSWC), le Comité international pour les droits des travailleurSEs du sexe en Europe (ICRSE), le Réseau pour la défense des droits des travailleurSEs du sexe (SWAN) et la Plateforme des travailleurSEs du sexe d'Amérique latine (LAPS/PLAPERTS).

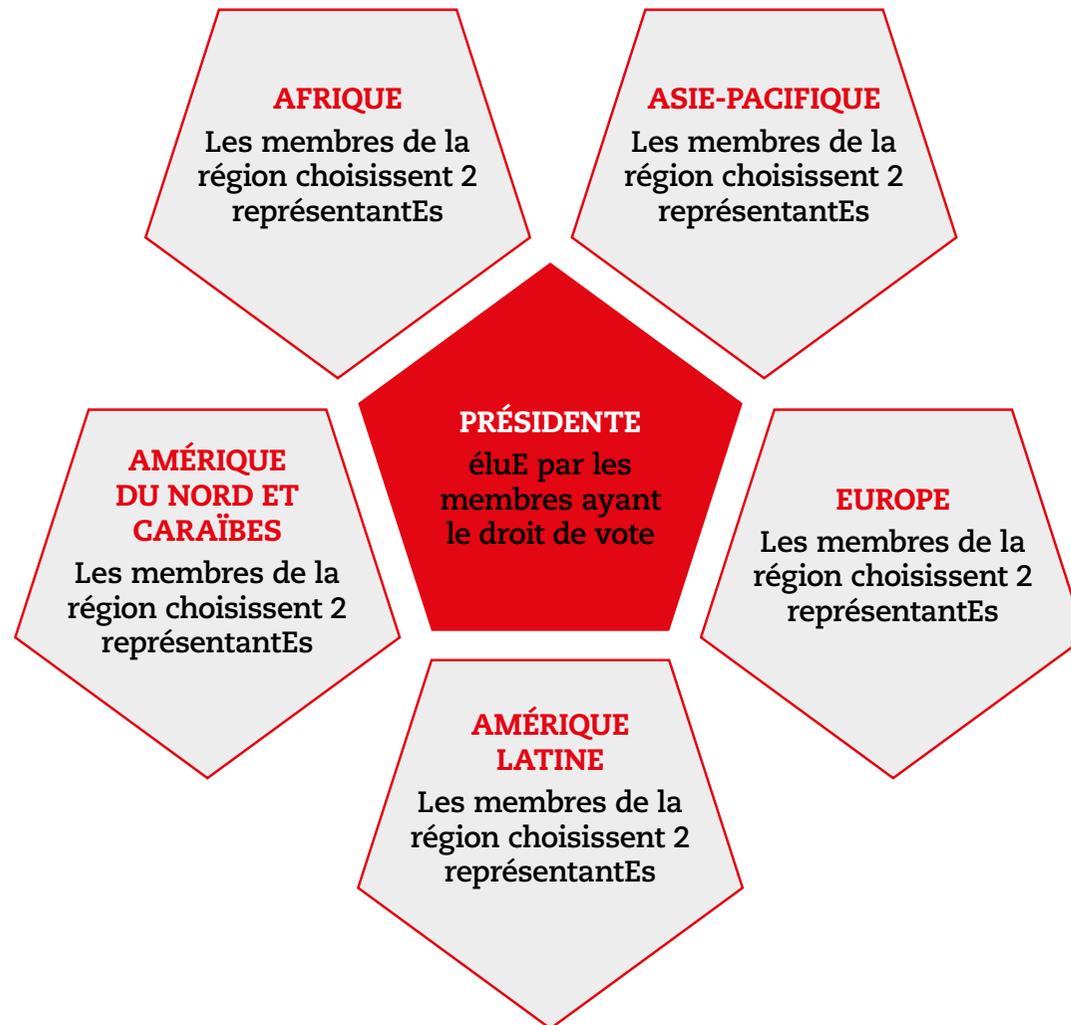
Le **SECRÉTARIAT** mondial du NSWP se trouve à Édimbourg en Écosse. Il se compose d'une équipe de base rassemblant le personnel de gestion, des finances, des politiques et de la communication. Tous ces gens travaillent à Édimbourg mais aussi dans leurs pays d'origine.

1 Note du traducteur : Dans ce document la forme féminine est délibérément ajoutée au masculin du substantif « travailleur » ainsi qu'à d'autres substantifs, adjectifs, déterminants et participes passés de façon à ne pas rendre les femmes « invisibles » sachant qu'il est reconnu que la majorité des travailleurs du sexe sont des femmes. Cette décision n'a pas pour but d'exclure les travailleurs du sexe, hommes ou transgenres, mais d'inclure au contraire une majorité, tout en restant stylistiquement cohérent et lisible.

2 Pour être reconnu comme un groupe ou une organisation dirigé par des travailleurSEs du sexe et avoir le droit de voter, ces dernières doivent remplir au moins deux des trois conditions suivantes, et cela quelle que soit la manière dont ils se définissent : 1. Organe décisionnel : au moins 50 % de l'organe décisionnel doit être composé de travailleurSEs du sexe (ancienNEs ou actuelLEs, mais avec une tendance à inclure les travailleurSEs du sexe travaillant actuellement sans que cela ne soit une nécessité absolue). Si cela n'est pas le cas, comment l'organisation garantit-elle que les travailleurSEs du sexe ont le contrôle des activités et du plaidoyer du groupe ? 2. Les porte-paroles : au moins 50% des porte-paroles doivent être des travailleurSEs du sexe. Si cela n'est pas le cas, comment l'organisation s'assure-t-elle de manière transparente que ce sont bien les travailleurSEs du sexe qui sont représentés? 3. Le personnel : Au moins 33% du personnel doit être constitué de travailleurSEs du sexe qui doivent avoir les mêmes contrats et les mêmes conditions de travail que les autres membres du personnel de l'organisation et ne pas seulement être considérées comme des éducatrices à qui on verse des honoraires ou des dédommagements.

Le NSWP est géré par un **CONSEIL D'ADMINISTRATION**. Il se compose d'unE présidentE (éluE par les adhérents ayant le droit de vote) et de deux représentantEs pour chacune des cinq régions (nomméEs par les adhérents du NSWP dans les régions).

Pour plus d'information sur l'histoire, les adhérents actuels, le secrétariat et la gouvernance du NSWP veuillez consulter le site internet : www.nswp.org



MISSION

La mission du Réseau mondial des projets sur le travail du sexe (NSWP) est de soutenir les revendications des travailleurSEs du sexe dans le monde et mettre en lien les réseaux régionaux qui luttent pour la défense des droits des femmes, des hommes et des personnes transgenres travailleurSEs du sexe. Le NSWP défend le droit des travailleurSEs du sexe à la santé et à l'accès aux services sociaux ainsi que le droit de vivre libre de tout abus ou discrimination et de ne pas avoir à subir de lois, de politiques et de pratiques répressives ; il plaide aussi pour l'auto-détermination des travailleurSEs du sexe.

VALEURS FONDAMENTALES

Le travail du NSWP se base sur trois valeurs fondamentales :

- **La reconnaissance du travail du sexe comme un travail.**
- **L'opposition à toutes les formes de criminalisations et à toute autre oppression judiciaire du travail du sexe (y compris vis-à-vis des travailleurSEs du sexe, des clients, tierces parties³, familles, partenaires et amiEs).**
- **Le soutien à l'auto-organisation et à l'auto-détermination des travailleurSEs du sexe.**

OBJECTIFS

Le travail du NSWP a pour but de contribuer aux objectifs suivants :

- 1 Les droits humains** : La promotion et la protection des droits humains des travailleurSEs du sexe.
- 2 La santé** : Les travailleurSEs du sexe ont un accès universel aux services de santé, notamment ceux qui concernent le VIH.
- 3 Le travail du sexe en tant que travail** : Le travail du sexe est reconnu comme un travail.
- 4 Stigmatisation et discrimination** : Les travailleurSEs du sexe peuvent vivre libres de toute stigmatisation et de toute discrimination.
- 5 La criminalisation et l'oppression judiciaire** : Les travailleurSEs du sexe ne sont pas criminaliséEs et n'encourent pas de sanctions légales.
- 6 Violence** : Les travailleurSEs du sexe peuvent vivre libres de tous types de violences.
- 7 La traite humaine et les migrations** : Une différence claire est faite entre le travail du sexe et la traite humaine et les travailleurSEs du sexe peuvent se déplacer et migrer en toute liberté.
- 8 L'émancipation économique** : Les travailleurSEs du sexe sont libres de choisir leur emploi et ont accès à la sécurité financière.

La Théorie du changement

La Théorie du changement est présentée dans les pages suivantes, d'abord sous forme d'illustration ensuite sous forme de diagramme. Les deux versions proposées présentent la manière dont le travail du NSWP, en tant que réseau global, se concentre sur les fonctions de « rassemblement », d'« amélioration », de « développement » et de « promotion ». Ensemble, ces fonctions nourrissent une dynamique et un mouvement global unifié pour les droits des travailleurSEs du sexe qui permet d'apporter des changements positifs dans la vie des travailleurSEs du sexe.

³ Les employeurs, les tenanciers de bordels, les réceptionnistes, les aides, les chauffeurs, les propriétaires, les hôtels qui louent des chambres aux travailleurSEs du sexe et qui que ce soit qui facilite le travail du sexe.

LA THÉORIE DU CHANGEMENT DE NSWP

PROBLÈMES

MANQUE D'IMPLICATION DANS LES PRISES DE DÉCISION
MANQUE D'ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ
CONDITIONS DE TRAVAIL DANGEREUSES
LE TRAVAIL DU SEXE N'EST PAS RECONNU COMME UN TRAVAIL
LOIS, POLITIQUES ET PRATIQUES RÉPRESSIVES
STIGMATISATION, DISCRIMINATION ET VIOLENCE
DÉNI DES DROITS HUMAINS

STRATÉGIES

1

S'organiser et renforcer le NSWP en tant que réseau mondial luttant pour la réalisation des droits des travailleurSEs du sexe

2

Renforcer les capacités des réseaux dirigés par des travailleurSEs du sexe et des leaders émergents

3

Promotion - pour et par les travailleurSEs du sexe - des droits humains et, de politiques et de programmes fondés sur des données factuelles

IMPACT



RÉSULTATS

Les organisations et les réseaux dirigés par des travailleurSEs du sexe travaillent ensemble en tant que mouvement mondial

Capacité renforcée pour influencer les politiques et les programmes aux niveaux régional et national

Les leaders des travailleurSEs du sexe émergents sont plus compétents et participent au niveau national, régional et mondial

Engagement plus fort dans l'élaboration des lois et des programmes

Les législateurs et les responsables de programmes élaborent et mettent en œuvre des pratiques respectueuses des droits

CONTRIBUTIONS

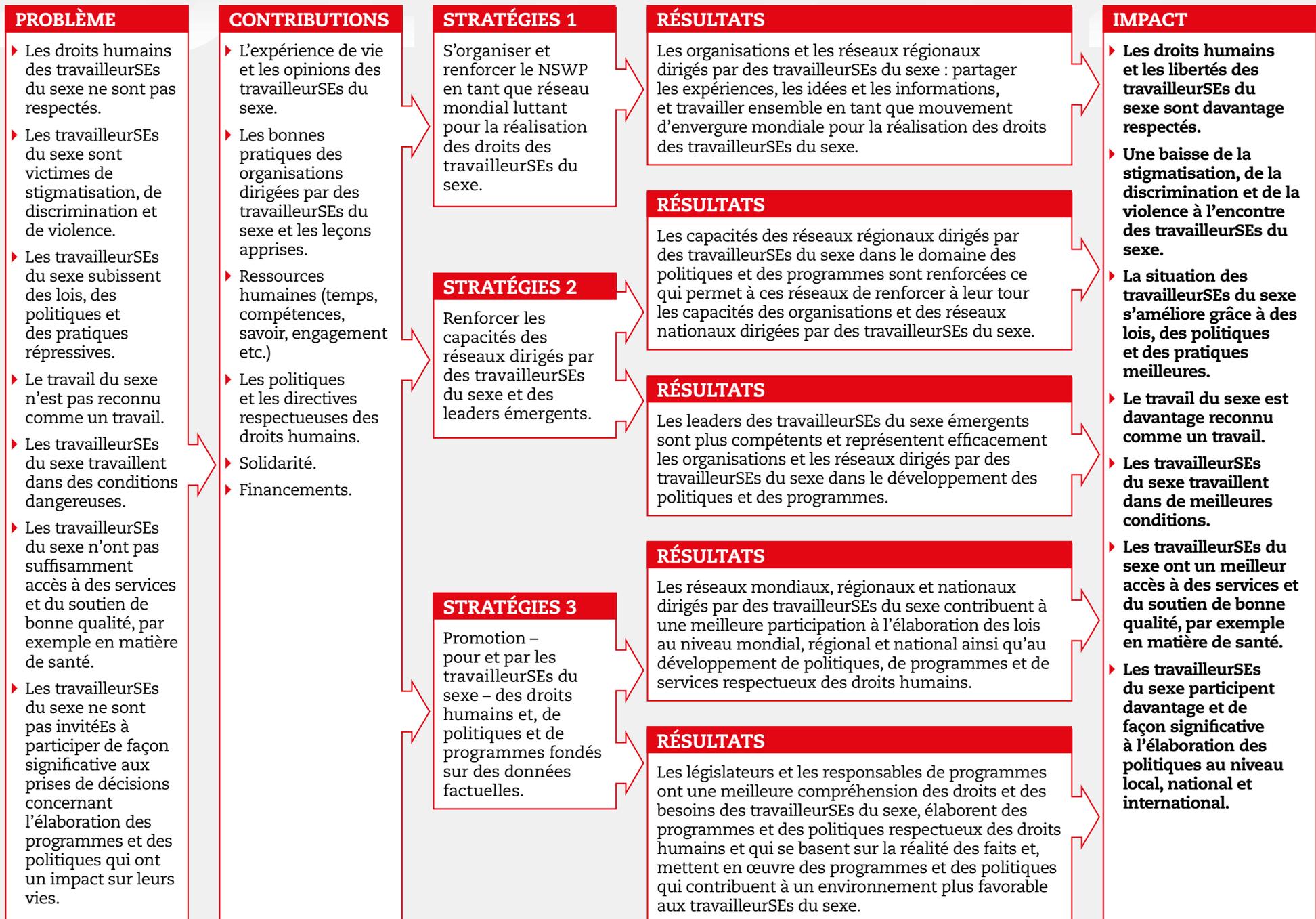
Les voix des travailleurSEs du sexe

• Ressources humaines

• Bonne pratique

• Politiques et directives respectueuses des droits humains

• Financements



LES PROBLÈMES

Le plan stratégique du NSWP répond aux principaux obstacles et problèmes que rencontrent les travailleurSEs du sexe dans le monde. Selon les consultations que le NSWP a effectué auprès de ses membres, il faut s'attendre à ce que ces problèmes continuent – et même dans certains cas empirent – pour les années 2016 à 2020.

Les travailleurSEs du sexe en tant qu'individuEs voient régulièrement leurs droits être bafoués. Dans de nombreux cas, elles-ils sont victimes de lois, de politiques et de pratiques répressives. Ils-elles font face à la stigmatisation, à la discrimination et à la violence au quotidien. En conséquence, les travailleurSEs du sexe n'ont pas suffisamment accès à des services et du soutien de bonne qualité, par exemple en matière de santé. Cela peut avoir des conséquences négatives graves. Par exemple les chiffres montrent que la prévalence du VIH est 12 fois plus importante chez les travailleurSEs du sexe que chez le reste de la population⁴.

Une des difficultés fondamentales reste que le travail du sexe n'est pas reconnu comme un travail et que les travailleurSEs du sexe travaillent dans des conditions dangereuses. En outre les travailleurSEs du sexe ne sont jamais invitéEs à participer de façon significative aux prises de décisions concernant l'élaboration des programmes et des politiques qui ont un impact sur leurs vies.

Les groupes et les réseaux de travailleurSEs du sexe, en tant qu'organisations, rencontrent également de multiples obstacles et problèmes. Ils opèrent souvent dans des environnements hostiles où il est illégal et/ou très difficile pour ces organisations d'exister et également bien sûr de faire un travail de plaidoyer et de mettre à disposition des travailleurSEs du sexe un éventail de services nécessaires. Elles ne sont souvent pas respectées par les autres parties prenantes. Certaines de ces organisations n'ont pas non plus la possibilité d'améliorer leurs compétences en matière de recherche de financements, de gestion des finances, de gouvernance mais aussi dans d'autres domaines ; des compétences qui sont essentielles pour acquérir les ressources nécessaires qui leurs permettront de faire leur travail et la promotion de leurs droits.

Le plan stratégique du NSWP sera mis en œuvre dans un environnement extérieur complexe et en évolution. La scène internationale s'intéresse désormais moins aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et davantage aux objectifs de développement durable (ODD). On assiste aussi à une volonté d'accélérer le mouvement pour certaines cibles spécifiques comme par exemple la stratégie des Nations Unies qui consiste à encourager une réponse internationale plus rapide à l'épidémie du VIH en donnant la priorité à certains pays et en mettant la barre plus haut en matière d'accès aux traitements⁵. Il est crucial que dans le cadre

de telles initiatives, les pays et les communautés marginalisés, y compris les travailleurSEs du sexe, ne soient pas laissées pour compte.

Dans de nombreux pays, il est probable que la criminalisation du travail du sexe et les lois répressives qui sanctionnent le travail du sexe (comme par exemple le « modèle nordique »⁶) seront introduites ou resteront en place. Les modalités et la taille des financements qui sont vitaux pour les projets en lien avec le travail du sexe vont très certainement changer, même au sein d'institutions comme le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. En même temps les gouvernements et les donateurs individuels pourraient maintenir en place des politiques abolitionnistes néfastes aux travailleurSEs du sexe.

Comme il a été mentionné, pendant la période de 2016 à 2020, le NSWP se concentrera sur huit objectifs pour faire face à cette situation. Ces objectifs rassemblent les points de plaidoyer importants sur lesquels se concentrer pour que soient respectés les droits et les besoins des travailleurSEs du sexe. Chaque année, le conseil d'administration choisira des priorités d'actions qui seront énoncées dans le Plan annuel de plaidoyer.

4 *The Gap Report*, ONUSIDA (2014).

5 *Fast Track: Ending the AIDS Epidemic by 2015*, UNAIDS (2014)

6 Dans les pays qui adoptent ce modèle, les clients et les tierces parties sont criminalisés sans que le soient directement les travailleurSEs du sexe.

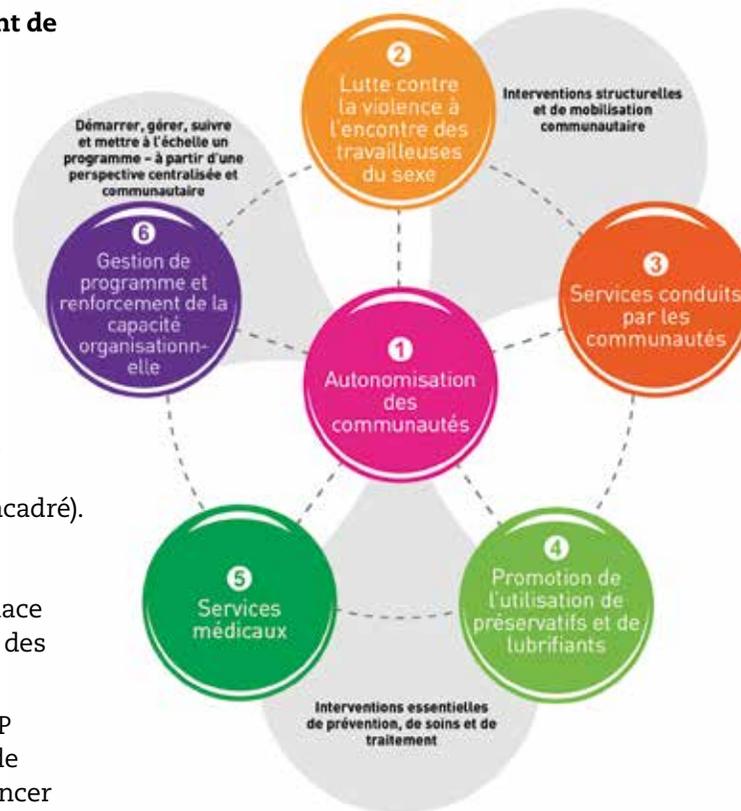
LES CONTRIBUTIONS

Le NSWP se confronte à de très importants problèmes et obstacles mais les travailleurSEs du sexe, ainsi que les organisations et les réseaux de travailleurSEs du sexe, sont de leur côté pleins de ressources pour y faire face.

Ce qui forme l'essence du NSWP ce sont les expériences de vie et les revendications de ces adhérentEs. Leur savoir et leur expertise fondamentaux ont permis de produire des outils essentiels de plaidoyer, des exemples documentés de bonnes pratiques et ont aussi permis d'influencer les directives normatives ; tout cela constitue désormais les fondations du travail du NSWP (voir encadré). Le NSWP continuera de construire des alliances et des partenariats pour s'assurer que les directives mises en place tiennent compte des droits humains des travailleurSEs du sexe.

A partir de 2016, les membres du NSWP pourraient bénéficier de la générosité de certains donateurs qui voudraient financer des programmes dirigés par des travailleurSEs du sexe basés sur des données factuelles. Ils pourraient aussi bénéficier de l'engagement de certains décideurs à respecter et à promouvoir des politiques et des conventions existantes qui encouragent le respect des droits des travailleurSEs du sexe.

SWIT: six composantes des programmes destinés aux travailleurSEs du sexe qui veulent respecter leurs droits



Les documents fondateurs importants et les directives normatives

Pendant la période de 2016 à 2020, une grande partie du travail du NSWP se concentrera sur la diffusion, le plaidoyer, le renforcement des capacités, l'introduction et le développement de bonnes pratiques et de directives. Les documents importants dont le NSWP se servira dans son travail comptent :

- **La Déclaration de consensus sur le travail du sexe, les droits humains et le droit** produite par le NSWP après 18 mois de consultation avec ses adhérents. Il s'agit d'un document qui présente les huit droits fondamentaux des travailleurSEs du sexe et établit les positions communes à adopter pour garantir que ces droits soient respectés, protégés et réalisés.
- **L'Outil de mise en œuvre pour les travailleurSEs du sexe (le SWIT)** produit par l'ONUSIDA, le FNUAP, l'OMS, le PNUD, la Banque mondiale et le NSWP. Ce document a été rédigé avec la participation significative des travailleurSEs du sexe grâce notamment à une consultation menée par le NSWP dans 40 pays et rassemble les six composantes essentielles à prendre en compte pour des programmes destinés aux travailleurSEs du sexe qui veulent être complets, respectueux des droits humains et se baser sur des données factuelles.
- **Lignes directrices unifiées sur la prévention du VIH, le diagnostic, le traitement et les soins pour les populations clés** produit par l'OMS et qui rassemble des directives existantes qui concernent cinq populations clé.

STRATÉGIES, RÉSULTATS ET IMPACTS

STRATÉGIE 1 :

S'organiser et renforcer le NSWP en tant que réseau mondial luttant pour la réalisation des droits des travailleurSEs du sexe.

RÉSULTAT 1 :

Les organisations et les réseaux régionaux dirigés par des travailleurSEs du sexe : partager les expériences, les idées et les informations et, travailler ensemble en tant que mouvement mondial pour la réalisation des droits des travailleurSEs du sexe

La stratégie 1 sera mise en œuvre en agissant dans les domaines suivants (avec des exemples d'activités) :

1.1 Adhésion au NSWP

- Conserver un système d'adhésion au NSWP transparent et responsable.
- Exprimer plus clairement quels sont les avantages d'être adhérent du NSWP et encourager davantage d'organisations à rejoindre les réseaux régionaux et mondiaux.
- Renforcer les liens entre les membres du NSWP dans les pays et les réseaux régionaux dirigés par des travailleurSEs du sexe.

1.2 Communications

- Améliorer la facilité d'accès aux publications du NSWP en produisant par exemple des outils de plaidoyer qui ciblent différents publics et qui sont aussi plus courts et plus simples.
- Renforcer la diffusion systématique des publications du NSWP y compris aux adhérents.
- Continuer de maintenir et de modérer le site internet multilingue, les listes électroniques et les médias sociaux du NSWP.
- Développer les plateformes thématiques de communications pour les membres, telle que NSWP+ (pour les travailleurSEs du sexe vivant avec le VIH).
- Maintenir et gérer le système de correspondants régionaux du NSWP (qui permettent d'identifier les problèmes rencontrés dans leur pays ou dans leur région).
- Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe.
- Développer un Code de rédaction du NSWP pour une utilisation plus cohérente du vocabulaire et des références aux outils dirigés par des travailleurSEs du sexe.

1.3 Le secrétariat du NSWP

- S'assurer que les fonctions et les systèmes du secrétariat du NSWP restent de haute qualité en ce qui concerne par exemple la gestion des adhésions, la gestion opérationnelle (y compris les finances et l'administration) et la gestion des programmes (y compris la mobilisation des ressources, les relations avec les donateurs, l'assistance technique et l'analyse des politiques).
- Maintenir le serveur et les archives du NSWP.
- Réviser et mettre à jour le document *Développement organisationnel et manuel des opérations du NSWP*.

1.4 La gouvernance du NSWP

- Organiser une réunion annuelle du conseil d'administration international du NSWP et préparer l'ordre du jour.
- Faciliter l'élection du/de la présidentE du NSWP ainsi que les nominations des représentants régionaux au conseil d'administration international.
- Renforcer le fonctionnement du conseil d'administration international du NSWP en améliorant la procédure d'admission et en faisant une évaluation des compétences des candidatEs.

- Renforcer les systèmes de partage des informations à la fois entre le conseil d'administration international du NSWP et le secrétariat mais aussi au sein même du conseil d'administration du NSWP.
- Renforcer les connexions entre les représentants régionaux au conseil d'administration international du NSWP et les réseaux régionaux dirigés par des travailleurSEs du sexe.

1.5 Les alliances institutionnelles

- Développer la solidarité envers les travailleurSEs du sexe en maintenant des relations de travail solides et s'assurer que nous collaborons étroitement avec nos partenaires internationaux sur les thèmes de plaidoyer que nous avons en commun. Cela concerne notamment les réseaux internationaux qui représentent d'autres populations clés – les usagers de drogues, les hommes gay et les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes, les personnes transgenres et les personnes vivant avec le VIH.

PROMOUVOIR LE CHANGEMENT :

La stratégie 1 permettra au NSWP d'être un réseau international robuste bien informé grâce à une infrastructure d'adhésion, un secrétariat, une gouvernance, un système de communication et des alliances institutionnelles solides. Le NSWP aura à sa disposition les ressources humaines et les systèmes nécessaires pour promouvoir et soutenir la mise en œuvre de mesures favorables aux travailleurSEs du sexe qui sont respectueuses des droits humains et basées sur des données factuelles.

OBTENIR DES RÉSULTATS :

La stratégie 1 contribuera à avoir un impact positif sur la vie des travailleurSEs du sexe. Par exemple :

- les droits humains et les libertés des travailleurSEs du sexe sont davantage respectés
- une baisse de la stigmatisation, de la discrimination et de la violence à l'encontre des travailleurSEs du sexe
- la situation des travailleurSEs du sexe s'améliore grâce à de meilleures lois, politiques et pratiques
- le travail du sexe est davantage reconnu comme un travail
- les travailleurSEs du sexe travaillent dans de meilleures conditions
- les travailleurSEs du sexe ont un meilleur accès à des services et du soutien de bonne qualité, par exemple en matière de santé
- les travailleurSEs du sexe participent davantage de façon significative à l'élaboration des politiques au niveau local, national et international

STRATÉGIE 2 :

Renforcer les capacités des réseaux dirigés par des travailleurSEs du sexe et des leaders émergents.

RÉSULTAT 2A :

Les capacités des réseaux régionaux dirigés par des travailleurSEs du sexe dans le domaine des politiques et des programmes sont renforcées ce qui permet à ces réseaux de renforcer à leur tour les capacités des organisations et des réseaux nationaux dirigés par des travailleurSEs du sexe.

La stratégie 2 sera mise en œuvre en agissant dans les domaines suivants (avec des exemples d'activités) :

2.1 Les réseaux régionaux dirigés par des travailleurSEs du sexe

- Apporter une assistance technique et organisationnelle sur mesure pour répondre aux besoins des réseaux régionaux individuels dirigés par des travailleurSEs du sexe et développer leur autonomie, par exemple en ce qui concerne la gouvernance, les adhésions, la gestion des finances et du budget, le développement organisationnel, la gestion du changement, la planification stratégique, l'élaboration des propositions, les comptes rendus pour les donateurs, le développement des structures des réseaux sous régionaux et la mise en place d'alliances avec d'autres organisations régionales.
- Soutenir le renforcement mutuel des capacités – par et pour des pairs – entre les pays du sud global opéré par des organisations régionales dirigées par des travailleurSEs du sexe puis par des organisations nationales, ce qui permettra d'améliorer leurs programmes et leurs activités de plaidoyer basés sur des données factuelles et sur le respect des droits humains. Exemples d'approches clés :
 - L'Académie des travailleurSEs du sexe en Afrique. Ce projet est le résultat d'une collaboration entre les réseaux régionaux dirigés par des travailleurSEs du sexe en Asie Pacifique et en Afrique. Ce modèle a été développé par l'Alliance africaine des travailleurSEs du sexe, il allie un cursus de formation (les formateurTRICES sont des travailleurSEs du sexe) à des sites de démonstrations et présente un réel potentiel de développement et d'adaptation.
 - L'éducation par les pairs en partenariat avec des partenaires techniques sous la forme par exemple d'ateliers de renforcement des capacités concernant le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Ces ateliers sont organisés par des réseaux régionaux dirigés par des travailleurSEs du sexe en collaboration avec d'autres personnes des ressources externes dans le but de promouvoir les partenariats et l'échange de connaissances tout en développant l'expertise des organisations et des réseaux nationaux.
- Continuer à coordonner la participation des organisations de travailleurSEs du sexe à des programmes multi-régions, tel que Bridging the Gaps, qui travaillent sur les intersections entre les travailleurSEs du sexe et d'autres populations clés.
- Continuer à coordonner les consortiums d'organisations régionales et mondiales dirigées par des travailleurSEs du sexe afin de développer et de mettre en œuvre des programmes collaboratifs pour le financement des projets, comme par exemple par l'intermédiaire du Robert Carr civil society Networks Fund.
- S'assurer que toutes les activités de renforcement des capacités du NSWP se font conformément aux bonnes pratiques et aux outils établis au préalable comme par exemple le SWIT (*Sex Worker Implementation Tool/Outil de mise en œuvre pour les travailleurSEs du sexe*).

RÉSULTAT 2B :

Les leaders des travailleurSEs du sexe émergents sont plus compétents et représentent efficacement les organisations et les réseaux dirigés par des travailleurSEs du sexe dans le développement des politiques et des programmes.

2.2 Les leaders des travailleurSEs du sexe émergents

- Faciliter l'encadrement des leaders des travailleurSEs du sexe émergents, le renforcement de leurs capacités (en matière de gestion des réseaux par exemple) et les opportunités de formation (telle que la participation aux réunions internes) en se basant sur l'éducation par les pairs (plutôt que des programmes de formation formels), comme par exemple l'encadrement des leaders émergents nationaux par les leaders régionaux.

PROMOUVOIR LE CHANGEMENT :

En renforçant la capacité des organisations, des réseaux et des leaders émergents de travailleurSEs du sexe, la stratégie 2 permettra de donner aux mouvements de travailleurSEs du sexe régionaux et nationaux les connaissances et les compétences de haute qualité dont ils ont besoin pour participer avec succès à l'élaboration des politiques et des programmes. Cela aura pour effet de renforcer sur le long terme le mouvement global pour les droits des travailleurSEs du sexe.

OBTENIR DES RÉSULTATS :

La stratégie 2 contribuera à avoir un impact positif sur la vie des travailleurSEs du sexe. Par exemple :

- les droits humains et les libertés des travailleurSEs du sexe sont davantage respectés
- une baisse de la stigmatisation, de la discrimination et de la violence à l'encontre des travailleurSEs du sexe
- la situation des travailleurSEs du sexe s'améliore grâce à de meilleures lois, politiques et pratiques
- le travail du sexe est davantage reconnu comme un travail
- les travailleurSEs du sexe travaillent dans de meilleures conditions
- les travailleurSEs du sexe ont un meilleur accès à des services et du soutien de bonne qualité, par exemple en matière de santé
- les travailleurSEs du sexe participent davantage de façon significative à l'élaboration des politiques au niveau local, national et international

STRATÉGIE 3 :

Promotion, pour et par les travailleurSEs du sexe, des droits humains ainsi que de politiques et de programmes fondés sur des données factuelles.

RÉSULTAT 3 :

Les législateurs et les responsables de programmes ont une meilleure compréhension des droits et des besoins des travailleurSEs du sexe, élaborent des programmes et des politiques respectueux des droits humains et qui se basent sur la réalité des faits et, mettent en œuvre des programmes et des politiques qui contribuent à un environnement plus favorable aux travailleurSEs du sexe.

La stratégie 3 sera mise en œuvre en agissant dans les domaines suivants (avec des exemples d'activités) :

3.1 Les forums sur les politiques et les programmes

- Les deux principes d'auto-détermination des travailleurSEs du sexe et de participation significative à tous les niveaux des forums sur les politiques et les programmes doivent être promus et respectés.
- S'assurer que le travail de plaidoyer du NSWP se fait conformément aux besoins des travailleurSEs du sexe, identifiés au

préalable, en se référant systématiquement à la *Déclaration de consensus sur le travail du sexe, les droits humains et le droit*.

- Travailler en collaboration avec les organisations nationales, régionales et internationales pour développer et/ou mettre en œuvre de bonnes pratiques et des directives respectueuses des droits humains comme par exemple le SWIT (*Sex Worker Implementation Tool/Outil de mise en œuvre pour les travailleurSEs du sexe*).
- La participation des travailleurSEs du sexe au comité directeur de l'ONUSIDA sur le VIH et le travail du sexe, au niveau régional et international, permettra d'influencer le développement de politiques internationales de bonnes pratiques et la mise en œuvre de ressources de bonnes pratiques comme par exemple le SWIT (*Sex Worker Implementation Tool/Outil de mise en œuvre pour les travailleurSEs du sexe*).
- Participer au Groupe consultatif sur les communautés, les droits et le genre ainsi qu'à d'autres mécanismes nationaux, régionaux et internationaux et faire la promotion du SWIT (*Sex Worker Implementation Tool/Outil de mise en œuvre pour les travailleurSEs du sexe*) permettra de garantir que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme tienne compte des besoins des travailleurSEs du sexe.

3.2 Les consultations des communautés

- Coordonner les consultations dans les cinq régions du NSWP pour identifier quelles sont les expériences vécues et les bonnes pratiques des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe en termes de thèmes importants du plaidoyer.
- Continuer à utiliser la méthode de consultation établie par le NSWP (des consultants régionaux et mondiaux, et des informateurs clés nationaux) et s'assurer que le processus soit inclusif par rapport aux populations clés et aux questions de genre par exemple.
- S'assurer que les rapports résultants des consultations du NSWP sont promus et utilisés. Ces rapports peuvent être utiles dans le cadre du travail de base que fait le réseau (tels que les programmes de lutte contre le VIH dirigés par des travailleurSEs du sexe) ou pour résoudre des problèmes technique à plus court terme quand une réponse rapide est nécessaire (comme la Prophylaxie pré-exposition [PrEP] pour les travailleurSEs du sexe).

3.3 Les outils de plaidoyer

- Développer un éventail d'outils thématiques de plaidoyer pour soutenir les travailleurSEs comme par exemple des fiches d'information courtes dans un anglais clair.
- Produire des *Guides pratiques* pour les travailleurSEs du sexe dans un anglais clair et dont les informations sont données clairement et étape par étape (concernant par exemple les financements sur le long terme ou le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme) et soutenir le travail de plaidoyer des communautés.
- Élaborer un plan de diffusion et aider les réseaux régionaux et les organisations nationales dirigés par des travailleurSEs du sexe à promouvoir, traduire et utiliser les outils de plaidoyer du NSWP.

3.4 Les actions spécifiques de plaidoyer

- Coordonner et/ou mener des campagnes de plaidoyer pour soutenir les actions d'autres organisations internationales (comme Amnesty International) qui soutiennent les droits des travailleurSEs du sexe.
- Coordonner et/ou mener des campagnes de plaidoyer pour soutenir les membres du NSWP lorsqu'il est dangereux ou infaisable pour les organisations d'agir par elles-mêmes.

3.5 Le partage des informations avec l'extérieur

- Publier des documents qui permettront d'informer et d'influencer les parties prenantes externes en ce qui concerne le travail du sexe et d'autres sujets connexes. Inclure *Sex Work Digest* : un recueil d'articles et de publications récentes.

3.6 Les alliances avec d'autres mouvements

- Explorer plus avant et développer des alliances avec certains mouvements qui pourraient aider à atteindre les Objectifs de développement durable, notamment ceux en lien avec les femmes, les droits du/au travail, les droits humains et les leaders religieux afin de garantir un soutien plus important pour les travailleurSEs du sexe.

3.7 Les activités de mobilisation mondiales

- Renforcer la promotion coordonnée d'événements internationaux de mobilisation, tel que la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux travailleurSEs du sexe (17 décembre).

PROMOUVOIR LE CHANGEMENT :

La stratégie 3 donne aux travailleurSEs du sexe les informations nécessaires pour participer de façon significative à l'élaboration des politiques et des programmes et permet aussi de bénéficier de la mobilisation d'autres parties prenantes et d'autres mouvements. Cela garantira le développement et la mise en œuvre de politiques et de programmes qui tiennent compte de la réalité de la vie des travailleurSEs du sexe et aura par conséquent des effets bénéfiques pour ces derniers-ères.

OBTENIR DES RÉSULTATS :

La stratégie 3 contribua à avoir un impact positif sur la vie des travailleurSEs du sexe.

Par exemple :

- les droits humains et les libertés des travailleurSEs du sexe sont davantage respectés
- une baisse de la stigmatisation, de la discrimination et de la violence à l'encontre des travailleurSEs du sexe
- la situation des travailleurSEs du sexe s'améliore grâce à de meilleures lois, politiques et pratiques
- le travail du sexe est davantage reconnu comme un travail
- les travailleurSEs du sexe travaillent dans de meilleures conditions
- les travailleurSEs du sexe ont un meilleur accès à des services et du soutien de bonne qualité, par exemple en matière de santé
- les travailleurSEs du sexe participent davantage de façon significative à l'élaboration des politiques au niveau local, national et international

Réfléchir et tirer des leçons

Le plan stratégique pour 2016–2020 est appuyé par un Cadre de suivi et d'évaluation qui permet au réseau et à ses membres d'adopter une démarche de réflexion pendant la mise en œuvre de la stratégie et d'en tirer des leçons. Cet outil permet au NSWP d'évaluer et d'analyser sa progression et les résultats obtenus. Cela se fait notamment grâce à des indicateurs qui mesurent les résultats du réseau. Cet outil donne aussi un aperçu de la façon dont le NSWP produit des études de cas analytiques et détaillées d'initiatives clés ce qui permet de montrer comment sa Théorie du changement opère en pratique et de démontrer l'impact de son travail sur la vie des travailleurSEs du sexe.



Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

The Matrix, 62 Newhaven Road
Edinburgh, Scotland, UK, EH6 5QB
+44 131 553 2555
secretariat@nswp.org
www.nswp.org

NSWP is a private not-for-profit limited company.
Company No. SC349355